

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 17 mai 2014.
3. Point sur la rentrée 2014.
4. Point sur le supérieur (CAPES/ESPE/Université).
5. Intervention des associations amies.
6. Perspectives d'actions.
7. Situation des ARELA.
8. Journées d'octobre 2015 à Bordeaux.
9. EUROCLASSICA.
10. Communication.
11. Bilan du voyage en Catalogne.
12. Publications.
13. Questions diverses.

Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), ALPLA (Nancy-Metz), APGLAV (Versailles), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAG (Grenoble), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), ATHÉNA, AUSPEX (Reims), CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, PALLAS (Paris), THALASSA.

Associations représentées :

APCELA (Poitiers), APLAG (Guadeloupe), GELAHN (Rouen).

24 associations présentes ou représentées sur 28.

Le *quorum* est atteint.

Sylvie Pédroaréna remercie le Centre Culturel Saint-Thomas d'accueillir dans ses locaux l'Assemblée générale de la CNARELA lors des Journées d'octobre et tient à féliciter Jean-Luc Vix, président de l'ARELAS, et toute son équipe qui ont œuvré pour l'organisation de ces fructueuses Journées.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié car le représentant de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) ne pourra nous rejoindre qu'en fin de matinée. Le point 5 sera donc traité en partie au moment de son arrivée.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 17 mai 2014.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur la rentrée 2014.

a) Les effectifs :

Sylvie Pédroaréna tient à préciser que la CNARELA ne parvient pas à obtenir les effectifs des professeurs de Lettres classiques : c'est un point sur lequel le Ministère de l'Éducation nationale (MEN), les Inspecteurs généraux (IG) et les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR) seront interpellés par la Coordination.

Sylvie Pédroaréna répond à une question posée par Clémence Coget (APLAAL) dans le questionnaire de rentrée. Pour obtenir les effectifs de professeurs de Lettres classiques, ainsi que le nombre de postes non pourvus en Lettres classiques et les services de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) assurés par des professeurs de Lettres modernes, il faut consulter les IPR ou les services rectoraux dans les académies.

Sonia Mollet (ARELABOR), s'exprimant au nom du SNES, signale que les syndicats peuvent disposer des chiffres.

Élisabeth Exshaw (ALPLA), s'exprimant au nom du SNALC, explique que les syndicats peuvent donner un mode d'emploi pour connaître les différents services auxquels il faut s'adresser dans les Rectorats.

Chaque association peut donc aussi se rapprocher du syndicat de son choix pour connaître les chiffres.

b) Les postes :

Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) rappelle que les chiffres fluctuent très vite.

Yannick Cariou (ARELABOR) signale la difficulté à maintenir deux postes de Lettres classiques dans un même établissement : si un collègue s'en va, la fermeture d'un des deux postes est quasi certaine.

Sylvie Pédroaréna précise qu'on ne se bat pas pour des postes, mais pour des enseignements.

Brigitte Planty (ARELAB) et Emmanuelle Lachaume (ARELACLER) diffusent toujours les informations sur les postes vacants en Lettres classiques dans leur académie à leurs adhérents et à la CNARELA, qui les transmet aux autres ARELA. Cela a parfois permis de régler certaines situations.

Olivier Autelin (ARELAS), s'exprimant au nom de FO, explique que, lorsque l'administration le souhaite, elle trouve des solutions.

François Martin, vice-président de la CNARELA et chargé des relations extérieures, insiste sur le fait qu'il faut évoquer ces problèmes lors des CA des établissements et les faire inscrire sur le PV du CA car les PV sont lus par les services de l'Inspection académique et parfois ceux du Rectorat.

4. Point sur le supérieur (CAPES/ESPE/Université).

Hélène Frangoulis, chargée des relations avec l'université pour la CNARELA, a lancé une enquête auprès de différentes universités afin de connaître les effectifs des étudiants inscrits en Lettres classiques à la rentrée 2014. Elle a reçu 17 réponses.

✂ La Licence :

- Étudiants inscrits en L1 : 2 à 31.
Moyenne : 10.

- Étudiants inscrits en L2 : 0 à 17.
Moyenne : 7 à 8.

- Étudiants inscrits en L3 : 0 à 23.
Moyenne : 8 à 9.

Hélène Frangoulis rappelle qu'une baisse très importante des effectifs avait été constatée les années précédentes, mais que nous pouvons nous réjouir d'une légère remontée pour l'année universitaire 2014-2015, notamment en L1.

Par ailleurs, de nombreux étudiants sont attirés par les Lettres classiques en tant que discipline associée, discipline complémentaire ou mineure, ainsi que par les options de langue ancienne, de civilisation ou de mythologie, dont les effectifs peuvent aller jusqu'à 140. Pour les cours de latin ou de grec, où les étudiants de Lettres classiques sont souvent regroupés avec ceux des disciplines associées et des options, les effectifs peuvent être très importants (de 30 à 50 étudiants en moyenne).

Pour le calcul des effectifs, la Licence Humanité n'est pas prise en compte, étant donné que cette dénomination désigne des réalités très différentes selon les universités concernées.

La légère croissance des effectifs constatée en L1 doit nous conduire à renforcer davantage les liens entre le lycée et l'université, en organisant des rencontres entre lycéens et étudiants à l'occasion, par exemple, du Salon de l'enseignement supérieur Infosup ou du Salon de l'Étudiant.

Il est aussi possible de demander des stages de bassin lycée et post-bac.

Notons par ailleurs que les nomenclatures de licence vont changer à partir de 2016. À la place d'une Mention Lettres classiques et d'une Mention Lettres modernes, il y aura une Mention Lettres avec des parcours-types (dont le parcours-type Lettres classiques). Reste à savoir si la précision sur le parcours va figurer sur le diplôme de la Licence ou sur l'annexe de ce diplôme : les réponses données par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux universités ne sont pas claires pour le moment¹.

¹ La CNARELA a été informée à ce sujet. La précision du parcours-type figurera sur le diplôme.

✂ Les Masters :

- Master Recherche M1 et M2 : 0 à 10 étudiants inscrits.
Moyenne : 6.

- Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF) : 0 à 16.
Moyenne : 3 à 4 (quand les ESPE possèdent un parcours Lettres classiques).

Ces chiffres ne sont toutefois pas représentatifs du nombre d'étudiants désireux de passer les concours. Les étudiants inscrits en Master Recherche, après avoir validé leur M2, s'inscrivent généralement dans une préparation à l'agrégation et passent aussi le CAPES.

Il faut se demander pourquoi les étudiants de Lettres classiques n'ont pas envie de s'inscrire en MEEF. Parmi d'autres raisons, il y a sans doute pour eux un problème de reconnaissance de leur spécificité par rapport aux Lettres modernes.

✂ Les concours :

Pour 2014 :

- Agrégation externe : 75 postes pourvus sur 75.
- Agrégation interne : 40 postes pourvus sur 40.
- Agrégation de grammaire : 6 postes pourvus sur 10.

- Le CAPES exceptionnel : 93 postes pourvus sur 300.
- Le CAPES « rénové » : 99 postes pourvus sur 200.

Cela ne veut toutefois pas dire que 192 postes ont été pourvus, puisque les lauréats des deux concours sont parfois les mêmes.

Pour 2015 :

- Agrégation externe : 85 postes mis au concours (+ 10).
- Agrégation interne : 45 (+5).
- Agrégation de grammaire : 11.
- CAPES : 230 postes sont à pourvoir.

Le problème n'est donc pas le nombre de postes à pourvoir, mais le manque de candidats. Il faut bien rappeler aux étudiants que, même s'il y a un seul CAPES de Lettres, les options Lettres classiques et Lettres modernes comportent chacune un nombre de postes distinct. De plus, deux épreuves sur quatre sont spécifiques.

Rappel des épreuves du CAPES (passées en fin de M1, même si le concours est aussi ouvert à des étudiants de M2, ou déjà titulaires d'un M2)².

² Les rapports des jurys de CAPES session 2014 et session exceptionnelle sont consultables sur le site du MEN :

<http://www.education.gouv.fr/cid76921/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-session-2014.html>

- En Lettres classiques, l'écrit comporte une composition française et une épreuve de latin-grec. L'épreuve de latin-grec dure 6 heures. Le sujet comporte une version latine d'une vingtaine de lignes (« norme Budé »), une version grecque d'une vingtaine de lignes (« norme Budé ») et une question de didactique. Dans le sujet 2014 (comme dans le sujet zéro), la question de didactique portait essentiellement sur le latin, le grec n'apparaissant qu'en complément.
- L'oral comporte l'explication d'un texte français et l'option LCA.

Hélène Frangoulis conclut son intervention en évoquant la complexité de la situation des stagiaires à la rentrée 2014, en raison des différents concours réussis par les lauréats et de la diversité de leurs situations antérieures.

La discussion s'engage.

Dominique Augé (ARELAG) se demande si la question de didactique peut porter principalement sur le grec. Les textes définissant le déroulement des épreuves ne donnent aucune précision à ce sujet.

Nicolas Redoutey (ARELAL) estime que la question de l'épreuve de didactique est longue et complexe. Après avoir lu la question du sujet 2014, Hélène Frangoulis rappelle la réponse apportée par le président du jury à la lettre commune envoyée fin 2013 par la CNARELA et l'APLAES, lettre indiquant, en substance, que les membres du jury savaient ce qu'ils faisaient.

Hélène Frangoulis propose d'écrire de nouveau au président du jury.

Anne-Marie Chazal (AGAP) s'inquiète car les étudiants de M1 et de M2 ne peuvent pas s'inscrire en parcours Lettres classiques à l'ESPE d'Aix-Marseille, l'ESPE leur répondant qu'ils doivent s'inscrire en Lettres modernes.

Les enseignants de l'université d'Aix-Marseille ont rencontré la direction de l'ESPE afin de demander l'ouverture du parcours. On leur a expliqué qu'il fallait un groupe de 15 étudiants minimum, alors que les cours de latin et de grec sont mutualisés avec ceux de l'UFR.

Anne-Marie Chazal nous informe qu'elle a déposé à ce sujet une demande d'audience auprès du Recteur.

Hélène Frangoulis explique que, si les deux parcours figurent dans la maquette, il est impossible d'en supprimer un avant le prochain quadriennal. En revanche, il est malheureusement toujours possible de diminuer la dotation horaire accordée aux UE spécifiques du parcours Lettres classiques. Une telle diminution risque de décourager encore davantage les étudiants de s'inscrire en MEEF.

Nicolas Redoutey (ARELAL), qui exerce à l'ESPE, donne une raison supplémentaire pour expliquer la désaffection des étudiants à l'égard du MEEF. Un étudiant ayant passé le CAPES en fin de MEEF 1 accomplira son stage pendant son M2 et sera titularisé à la fin de l'année scolaire. Étant désormais intégré dans le corps des certifiés, il ne pourra donc pas demander un report de stage pour préparer l'agrégation : sa seule possibilité sera de faire plus tard une demande de disponibilité. Les étudiants préfèrent donc faire deux ans de

<http://www.education.gouv.fr/cid72177/sujets-des-epreuves-admissibilite-des-concours-capes-session-exceptionnelle-2014.html>

Master Recherche, s'inscrire ensuite dans une préparation à l'agrégation et passer en même temps le CAPES et l'agrégation.

Hélène Frangoulis précise que, pour passer l'agrégation, il faut avoir validé son Master 2, non pas au moment de l'inscription au concours, mais au moment de l'admissibilité. Théoriquement, un étudiant de M2 peut donc passer l'agrégation, mais c'est très difficile !

À propos des effectifs, Dominique Augé (ARELAG) indique que les étudiants sont parfois comptabilisés deux fois car ils sont inscrits à la fois en Master Recherche et en MEEF.

Il faudrait aussi savoir combien il y avait d'inscrits à l'option latin du CAPES de Lettres modernes : cette précision n'est pas donnée dans le rapport du jury.

Monsieur Gilbert Guinez, IA-IPR de Lettres de l'académie de Strasbourg, lors du discours d'ouverture des Journées d'octobre, a suggéré à la CNARELA d'intégrer dans les ARELA les enseignants de Lettres modernes qui assurent des cours de langues anciennes ou qui ont choisi l'option Latin pour Lettres modernes au CAPES.

Sylvie Pédroaréna soulève alors le problème crucial de la mort prévisible du grec ancien.

Hélène Frangoulis explique qu'il y a très peu d'heures pour les langues anciennes à l'Université et souvent un seul groupe en grec débutant. Les étudiants, qu'ils soient ou non en Lettres classiques, sont tous mélangés, mais n'ont pas le même nombre d'heures.

Sylvie Pédroaréna estime que nous allons pouvoir lancer une réflexion et, éventuellement, adopter des propositions communes avec l'APLAES, car les modalités des épreuves du CAPES sont maintenant fixées.

Sylvie David (ARELAB) demande où en est la réforme de l'agrégation.

Hélène Frangoulis nous informe que les programmes du concours 2016 sont prévus.

Jeannette Boulay, présidente d'honneur de la CNARELA, manifeste ses inquiétudes au sujet des conditions d'enseignement des collègues qui débutent après des études rendues difficiles et se retrouvent dans une certaine précarité. Les jeunes collègues doivent faire face à des situations auxquelles ils n'ont pas été préparés.

Sylvie Pédroaréna remercie Hélène Frangoulis de la synthèse qu'elle a présentée.

5. Intervention des associations amies.

Sylvie Pédroaréna lit le message de sympathie adressé par Madame Monique Trédé, Présidente de SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires), et annonce le Prix de la nouvelle Jacqueline de Romilly. Il s'agit d'un concours d'écriture de nouvelles en rapport avec l'Antiquité, réservé aux lycéens et aux étudiants en classes préparatoires, en partenariat avec le magazine Phosphore.

La date limite des envois est fixée au 14 mars 2015.

Toutes les informations se trouvent sur le site de SEL : <http://www.sel.asso.fr/>

Johann Goeken (Université de Strasbourg) lit un message d'amitié rédigé par Isabelle Cogitore, présidente de l'APLAES, qui rappelle sa volonté de collaborer avec la CNARELA.

Sylvie Pédroaréna remercie Johann Goeken et rappelle que nous souhaitons vivement adopter des positions communes avec l'APLAES et les défendre ensemble.

6. Perspectives d'actions.

6.1 : Les actions engagées par le bureau de la CNARELA.

6.1.1 : Demande d'audience commune au Conseil Supérieur des Programmes (CSP) :

L'arrivée du socle commun de connaissances, de compétences et de culture a déclenché de vives inquiétudes auprès des enseignants de Lettres classiques.

Une audience commune avec SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires), SLL (Sauver Les Lettres) et l'APLAES a donc été demandée à Monsieur Michel Lussault, nouveau président du CSP depuis le 25 septembre 2014.

Une demande d'audience avait déjà été adressée à Madame Anny Cazenave qui assurait la présidence par intérim après la démission de Monsieur Alain Boissinot. Son secrétariat nous avait annoncé une réponse pour le début de l'année scolaire 2014-2015. Compte tenu du changement de président, nous avons préféré renouveler notre démarche.

Clémence Coget (APLAAL) s'interroge sur l'intérêt de faire une demande commune car elle estime que les différentes associations ne sont pas sur la même longueur d'onde.

Sylvie Pédroaréna rappelle que ces associations ont signé l'Appel de 2004 et en profite pour expliquer que, lors des différentes audiences, les représentants des associations s'accordent sur des points précis.

Le plus souvent c'est la CNARELA qui prend l'initiative de ces démarches, en affirmant ses positions.

6.1.2 : Demande d'audience à l'Inspection générale :

Monsieur Paul Raucy, Inspecteur général de l'Éducation nationale et Doyen du groupe des IG de Lettres, qui n'a pas pu répondre favorablement à notre invitation aux Journées d'octobre 2014, a proposé à la CNARELA une rencontre en compagnie de deux IG, Marie-Laure Lepetit et Fabrice Poli, plus particulièrement chargés du dossier des LCA.

Une demande d'audience sera envoyée par la CNARELA à Monsieur Jean-Yves Daniel, doyen de l'Inspection générale.

6.1.3 : La consultation de la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO) sur le socle commun :

Concernant le projet du socle commun, la nouvelle mouture a été lancée par la DGESCO dans les écoles et les collèges. Une demi-journée a été banalisée dans les établissements, sans qu'aucune remontée des concertations ait été demandée par le MEN.

Les enseignants devaient répondre directement sur un site spécifique en suivant le lien indiqué dans leur boîte électronique académique.

Dans la rubrique demandant aux professeurs de préciser leur discipline, n'apparaissaient ni le grec ni le latin.

La CNARELA a conseillé à ses adhérents, en reprenant la suggestion de Yannick Cariou (ARELABOR), de cocher la case « autre », puis de porter dans le cadre « précisez » la mention suivante « Lettres classiques : français, latin, grec ».

Un courrier de contestation a été envoyé immédiatement à la DGESCO. **(Annexe I)**

Pour mémoire, la discipline n'était pas à indiquer dans le questionnaire envoyé aux professeurs de lycée.

Olivier Autelin (ARELAS) s'indigne sur le fait que les concertations des enseignants ne soient pas remontées au MEN. C'est pour lui un procédé antidémocratique qui vise à détruire les disciplines.

Yannick Cariou (ARELABOR) indique que le projet du socle commun est implicitement orienté vers une nouvelle forme d'évaluation (peut-être dans l'idée d'éliminer l'évaluation notée) et se demande s'il faut participer à cette consultation.

Sylvie Pédroaréna invite les enseignants à participer puisqu'il est possible de cocher la case « pas d'accord » ou « NSP » (Ne Se Prononce pas).

Cécile Boddaert (ARELAG) et Marie-Béatrice Bouger (ARDELAC) précisent que certains chefs d'établissement ont fait remonter le bilan des concertations au Rectorat.

6.1.4 : Les Ventilations de Service (VS) :

La CNARELA a diffusé aux ARELA un courrier-type de protestation.

Brigitte Planty (ARELAB) nous fait part de sa VS où apparaît un complément de service provisoire en Lettres modernes. D'après le chef d'établissement, cette situation est purement technique, mais il a écrit aux IPR pour le signaler.

Une autre collègue de l'académie de Besançon a rédigé un courrier aux IPR d'après le modèle-type proposé par la CNARELA. (**Annexe II**)

Les VS ont été modifiées à la suite de ces interventions.

Cette présentation des VS risque de faciliter la répartition des enseignants de Lettres classiques sur plusieurs établissements.

François Martin rappelle que l'on peut menacer de recourir au tribunal administratif.

Au moment de la commission permanente concernant la Dotation Globale Horaire (DGH), il sera important de vérifier les services des enseignants de Lettres classiques dans le Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD), où sont distinguées les heures de Lettres classiques et de Lettres modernes.

Dominique Augé (ARELAG) rappelle que les nouveaux collègues ont déjà très souvent un service partagé entre plusieurs établissements.

Le bureau de la CNARELA prépare une lettre destinée au MEN, dans laquelle elle fera état des problèmes évoqués.

6.2 : Perspectives d'actions pour les ARELA.

Il faut rester vigilant sur les points suivants :

- Vérifier que l'option latin apparaît clairement sur la fiche navette distribuée aux familles en fin de 6^{ème}.

- Maintenir le nombre de groupes de latin nécessaires pour respecter les demandes des familles.

- S'assurer que la LV2 et le latin en 5^{ème} sont compatibles dans l'emploi du temps des élèves. Si ce n'est pas le cas, l'enseignant prévient les parents, l'équipe pédagogique, l'IPR, l'ARELA et le tribunal administratif.

- Exiger que les options facultatives soient prises en compte par le logiciel AFFELNET. Il faut s'adresser au Recteur. Selon la lettre de Monsieur Vincent Peillon, ancien Ministre de l'Éducation nationale, ce sont les Rectorats qui sont responsables du paramétrage de ce logiciel.

- Refuser la sectorisation.

- Participer activement à la liaison Troisième-Secondaire. Des heures supplémentaires peuvent être payées aux enseignants pour organiser différentes actions. Il ne faut pas hésiter à demander aux IPR des stages de bassin afin de rencontrer les enseignants et préparer des visites communes ou des concours (rallyes, Olympiades).

Concernant l'oral du baccalauréat, la CNARELA souhaite que, dans chaque académie, les candidats aux épreuves de langues anciennes soient évalués d'une façon équitable.

Il paraît nécessaire que chaque ARELA demande aux IPR de se charger d'une réunion d'harmonisation et de rédiger une charte. Il faudrait que les collègues, par exemple, communiquent à l'avance leur liste de textes et produisent un document indiquant le cursus de l'élève en latin ou en grec.

- Il faut rester vigilant concernant la préparation à l'agrégation au CNED.

Sylvie Pédroaréna propose aux ARELA d'instaurer une réflexion pour l'AG de janvier 2015 sur deux sujets :

↳ La relance de l'apprentissage du grec ancien.

Il faut mutualiser toutes les expériences. Sylvie Pédroaréna précise que la CNARELA s'est éloignée de certaines associations qui sont prêtes à sacrifier l'enseignement du grec pour sauver le latin.

↳ Les cours de latin assurés par les Lettres modernes.

Le vivier d'enseignants en Lettres classiques a été asséché ces dernières années par toutes les mesures dissuasives prises dans le secondaire. La CNARELA souhaite apporter des réponses réalistes.

Toutes les informations et remarques sont à envoyer à Sylvie Pédroaréna avant le 13 décembre 2014.

Sylvie Pédroaréna rappelle que la meilleure des défenses est la promotion des langues anciennes et qu'il faut donc soutenir toutes les actions qui mettent en valeur nos disciplines, comme les ateliers ou clubs langues anciennes assurés dans les établissements, le festival *Arelate (Journées Romaines d'Arles)*, les Journées de l'Antiquité, la Semaine des langues anciennes, les cours de latin et de grec pour les adultes proposés par l'ARDELAC et l'ARELA CLER, les rallyes, les Olympiades...

7. Situation des ARELA.

- À chaque rentrée scolaire, Sylvie Pédroaréna envoie par courriel un questionnaire aux présidents pour faire le point sur les ARELA.

La moitié seulement des questionnaires ont été renvoyés avant l'AG.

Les effectifs varient d'une ARELA à l'autre. La plupart des ARELA comptent une cinquantaine d'adhérents et quelques ARELA dépassent la centaine.

Sylvie Pédroaréna soulève le problème concernant la différence entre cotisants et sympathisants et rappelle que la cotisation est une marque d'engagement.

Anne-Marie Chazal (AGAP) explique que, traditionnellement à l'AGAP, les anciens présidents ne payaient pas leur cotisation et étaient comptabilisés comme adhérents. La situation a désormais changé.

Florence Turpin (ARELAM) précise que les listes de diffusion entretiennent une certaine confusion car les courriels des anciens adhérents ne sont pas supprimés.

Sylvie Pédroaréna invite les ARELA à faire circuler un courriel de relance aux personnes qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

À l'occasion des concours organisés par les ARELA, il serait souhaitable d'inciter à adhérer les enseignants qui font participer leurs élèves.

- Dominique Augé (ARELAG) nous informe que l'ARELAG organise une formation autour du programme de Terminale.

- Anne-Marie Chazal (AGAP) s'occupe depuis plusieurs années de préparer le stage AGAP qui apparaît au PAF (Plan Académique de Formation). Cette année, avec l'aide des collègues universitaires, la seconde journée de ce stage sera ouverte aux étudiants des CPGE littéraires dans l'espoir de leur faire connaître l'université et l'AGAP.

8. Journées d'octobre 2015 à Bordeaux.

- Yannick Cariou (ARELABOR) nous présente le programme des prochaines Journées d'octobre qui se dérouleront du 19 au 21 octobre 2015 à Bordeaux sur le thème « Permanence et renaissances des Antiquités ».

Lundi 19/10 : Accueil du Recteur de l'académie de Bordeaux et conférences au musée d'Aquitaine. Repas et dégustation romanisés. Intervention de Julie Gallego.

Mardi 20/10 : AG de la CNARELA. Puis découverte de l'institut Ausonius : présentation des différents laboratoires et des activités pédagogiques.

Intervention de Germain Teilletche.

Mercredi 21/10 : Une visite de Bordeaux et des musées sera proposée.

- Concernant les Journées d'octobre 2016, Martine Kerhoas (ARELABretagne) nous annonce que l'organisation des Journées par l'ARELABretagne a été votée en AG.

Le lieu reste à définir : il semblerait que ce soit Quimper.

Sylvie Pédroaréna souhaiterait une esquisse de programme de ces Journées 2016 pour l'AG de janvier 2015.

9. EUROCLASSICA.

- Florence Turpin a représenté la CNARELA à la Conférence annuelle d'EUROCLASSICA qui a réuni du 29 au 31 août à Copenhague les délégations de 18 pays. Les associations ont été accueillies au Ministère de l'Éducation nationale. Le responsable des études classiques a affirmé que le gouvernement danois accordait beaucoup d'attention à l'enseignement des langues et cultures anciennes. Les communications qui ont suivi ont précisé les possibilités offertes aux élèves pour les étudier, ont fait l'historique de leur enseignement, ont donné des exemples des méthodes pratiquées aujourd'hui. L'intervention sur les traductions des textes anciens en danois était particulièrement intéressante : depuis le XIX^e siècle, ces traductions participent à la culture et à l'éducation de tous ; elles ont aussi l'ambition d'enrichir la langue et distinguent la culture danoise des autres cultures nordiques.

Ce goût pour l'Antiquité se manifeste autrement : le musée Thorvaldsen et la fameuse Glyptotek, visités avec des guides compétents, en témoignent.

L'Assemblée générale s'est tenue dans les locaux d'un lycée.

Une nouvelle association a rejoint EUROCLASSICA, l'ALPLG (l'Association Luxembourgeoise des Professeurs de Latin et de Grec) ce qui permet à EUROCLASSICA d'être domiciliée au Luxembourg.

L'Assemblée générale a approuvé la modification des statuts pour que ce soit possible.

La prochaine Conférence se déroulera à La Valette sur l'île de Malte fin août 2015 et, en 2016, pour les 25 ans d'EUROCLASSICA, en Grèce, si l'association de ce pays se rétablit. Mais il y a d'autres possibilités : la Grande Bretagne ou la Belgique.

- La revue *European Symbols* sera présentée à Malte en 2015.

Anne-Marie Chazal (AGAP) et Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) ont rédigé pour cette revue un article sur les Gaulois dans le but de fournir des éléments pour préparer le *Vestibulum*.

Depuis trois ans, les associations sont pressées de rédiger des articles, mais la revue n'est pas encore parue faute de financement.

- La publication *Europatria* est en ligne.

<http://www.edugroup.at/praxis/portale/euroclassica/publications/europatria/detail/europatria-2nd-edition-1.html>

Le compte rendu de la Conférence sera bientôt disponible sur le site d'EUROCLASSICA : www.euroclassica.eu

Signalons qu'un compte Twitter est ouvert : @euroclassica

- Marie-Hélène Menaut, chargée du dossier EUROCLASSICA, présente le *Vestibulum* : cet examen s'adresse surtout aux collégiens en ce qui concerne le latin. Les lycéens sont plus aptes à le passer en ce qui concerne le grec.

Les enseignants ont jusqu'au jeudi 15 janvier 2015 pour envoyer les résultats par courriel à Marie-Hélène Menaut (mh.menaut@sfr.fr).

Il faut veiller à envoyer l'adresse complète du collège, le nom de l'enseignant et le nom des médaillés. Le diplôme sera reçu par courriel. Chaque établissement peut l'éditer sur un papier plus ou moins noble.

Certains établissements organisent une remise de diplôme à laquelle participent le chef d'établissement, les enseignants et les parents, ce qui valorise les élèves qui étudient les

langues anciennes. Des photos de ces remises de diplômes officielles sont consultables sur le site : <http://www.eccl-online.eu/2.html>.

N'hésitez pas à envoyer vos photos pour le *Vestibulum* 2015.

Le nombre des lauréats progresse chaque année, notamment en France.

Nous vous invitons à promouvoir le grec par cet examen.

Un premier niveau vient d'être instauré dans l'ECCL : les *Nutricula*, examen destiné aux élèves d'école primaire. La France, hélas, ne peut faire passer ce diplôme.

Vous trouverez toutes les informations sur ce site :

<http://www.edugroup.at/praxis/portale/euroclassica>

Sylvie Pédroaréna remercie Florence Turpin et Marie-Hélène Menaut pour toutes ces informations.

10. Communication.

- Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il est très important de tenir à jour la communication avec les adhérents au sein des ARELA, notamment grâce à une liste de diffusion actualisée. Il faut communiquer le maximum d'informations.

Ainsi, il est regrettable que, dans certaines académies, le voyage en Catalogne ait été connu grâce au site de THALASSA et non grâce à une communication de l'ARELA.

Les présidents des ARELA peuvent déléguer la gestion de la liste de diffusion à un autre membre de leur ARELA pour assurer une diffusion optimale de la communication.

- La CNARELA sert de relais national dans les différentes instances notamment grâce à son site Internet.

Sylvie Pédroaréna rappelle que, pour une action rapide et efficace, il est indispensable de citer le nom de l'établissement concerné quand il y a un problème avec les langues anciennes.

- La communication perd de sa force quand les ARELA ne parlent qu'en leur nom.

Sylvie Pédroaréna insiste sur le fait qu'il faut afficher le nom de l'ARELA suivi de CNARELA. Cette information fait partie du règlement intérieur de la CNARELA.

Le règlement intérieur sera d'ailleurs relu lors de la prochaine réunion de bureau et présenté lors de l'AG de janvier 2015.

- La CNARELA est régulièrement en contact avec différents journaux ou revues : Jean-Luc Vix (ARELAS) a dernièrement participé à une interview le 19 octobre pour le journal local *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* pour présenter les Journées d'octobre à Strasbourg.

Sylvie Pédroaréna suggère de rappeler aux médias qu'il y a une forte demande pour apprendre le latin et le grec ainsi qu'un réel attachement à ces deux langues, mais que les langues anciennes sont souvent attaquées dans les établissements.

- La CNARELA était invitée le mardi 9 septembre 2014 dans les studios de France Musique dans la Matinale culturelle de Vincent Josse pour « Le dossier du jour ». Cette émission portait un titre volontairement provocateur : « Les langues anciennes vont-elles mourir ? ».

Le reportage de Jean-Baptiste Urbain précédant l'interview a eu le mérite de laisser une large place à la parole des élèves et un cours de grec avait été choisi, ce qu'il faut souligner. François Martin a pu parler aussi bien du grec que du latin et a insisté sur l'importance de la langue dans nos pratiques pédagogiques. Les journalistes ont reçu un grand nombre de réactions très positives sur Facebook et par courriels avant et après l'émission.

Vous pouvez (ré)écouter l'interview sur le site de France Musique :

<http://www.francemusique.fr/emission/le-dossier-du-jour/2014-2015/les-langues-mortes-vont-elles-mourir-09-09-2014-08-13>

- La nouvelle affiche de la CNARELA est présentée par Claire Valette (THALASSA). Sylvie Pédroaréna rappelle que tout ce matériel de communication (affiches, autocollants et cartes postales) est offert par THALASSA aux adhérents des ARELA. Une participation financière est demandée aux non-adhérents. **(Annexe III)**

- La page Facebook de la CNARELA est gérée par Lionel Sanchez, chargé de la communication et de la gestion du site de la CNARELA. Les informations placées sur cette page sont le plus souvent des annonces d'expositions et d'articles pour poursuivre notre communication via la communauté numérique.

Les photos des conférences des Journées d'octobre 2014 et la réception à la mairie de Strasbourg ont été mises en ligne sur la page Facebook le soir même.

<https://www.facebook.com/cnarela?fref=ts>

À noter : l'ARELA de l'Académie de Reims, AUSPEX, a créé sa page Facebook le 19 octobre 2014.

<https://www.facebook.com/pages/Auspex-Cnarela/352451111581683?fref=ts>

- Le site de la CNARELA, hébergé par THALASSA, vient de faire peau neuve. Vous pouvez consulter le nouveau site à l'adresse suivante : <http://www.cnarela.fr/>

- Les ARELA communiquent aussi au nom de la CNARELA. L'ARELABOR a ainsi représenté la CNARELA au 7^{ème} Forum des Enseignants Innovants qui s'est tenu à Bordeaux le 16 et 17 mai 2014. Yannick Cariou (ARELABOR) nous précise que ce Forum fédère un grand nombre d'habitues chaque année. Les projets présentés sont extrêmement variés (avec ou sans TICE, nouvelles techniques, nouvelles pédagogies...). Ce Forum représente une expérience très riche et très motivante pour toute la communauté éducative.

Pour le 8^{ème} Forum, le lieu reste encore à définir. Il est souvent connu très tardivement.

Sylvie Pédroaréna invite les enseignants de Lettres classiques à s'y inscrire pour présenter leurs projets.

11. Bilan du voyage en Catalogne.

- Le voyage en Catalogne, organisé par THALASSA en août 2014, a mobilisé 26 participants, dont des non-adhérents. Sylvie Pédroaréna remercie Claire Valette

(THALASSA) qui a maintenu le voyage aux mêmes conditions alors que, en janvier, le nombre d'inscriptions était insuffisant.

Ce projet avait pour objectif de faire découvrir aux enseignants de nouvelles destinations pour l'organisation de futurs voyages ou de sorties ponctuelles comme la visite de Narbonne. Les enseignants disposent ainsi d'une documentation personnelle pour préparer leurs sorties pédagogiques, qui peuvent s'intégrer dans des projets interdisciplinaires.

Le bilan est très positif. Les participants sont revenus ravis. Ce projet a permis de faire connaître la CNARELA à certains collègues ou de renouer les liens.

Un dossier sera constitué avec des photos, des vidéos et divers documents car cette expérience doit être partagée avec les collègues.

Sylvie Pédroaréna remercie Lionel Sanchez et tous les participants.

- La CNARELA a souhaité, dès le début de ce projet, mettre en place une alternance entre les deux associations culturelles THALASSA et ATHÉNA, membres de la Coordination, pour organiser un voyage conçu spécialement pour la CNARELA. Sylvie Pédroaréna rappelle que le budget est très serré et ne doit pas dépasser 500 € pour ne pas exclure les jeunes collègues.

Une rencontre a eu lieu entre le directeur commercial d'ATHÉNA et Sylvie Pédroaréna, mais la proposition définitive (choisir un voyage dans la brochure) ne correspond ni à la demande de la CNARELA ni à ce qui avait été prévu lors de cette rencontre. Le séjour le moins cher dans le catalogue d'ATHÉNA concerne la Tunisie, mais il dépasse largement le budget imparti. En outre, cette destination est une destination pour laquelle le Quai d'Orsay appelle à une vigilance renforcée. Le bureau de la CNARELA a donc décidé de ne pas organiser de voyage avec ATHÉNA l'été prochain.

Un projet de voyage sera à étudier avec THALASSA pour l'été 2016.

12. Publications.

Publications des ARELA :

❖ À l'occasion du bimillénaire de Toulouse, l'ARTELA édite une version rénovée d'une de ses publications, *Tolosa. Toulouse Gallo-Romaine* (1987). Vous pouvez commander cet ouvrage au prix de 8 € auprès de la trésorière, Louise Monti, 52 rue Alsace-Lorraine, 31000 Toulouse.

Catherine Dareys annonce qu'un recueil de textes antiques sur *Tolosa* sera publié d'ici la fin de l'année 2014.

❖ L'ARELABOR (Anna Borrás, Marie-Hélène Menaut, Germain Teilletche) a réalisé une bande dessinée en latin-français destinée aux collégiens, *Burdigalensis gladius, Le Glaive de Burdigala* (illustrations de Ström).

Vous pouvez commander la bande dessinée (au prix de 8.50 €) sur le site de la maison d'édition : <http://www.dadoclem.fr>

Marie-Hélène Menaut aimerait que des projets du même genre soient entrepris dans d'autres académies : la maison d'édition y est favorable.

Yannick Cariou (ARELABOR) souhaite recenser toutes les activités pédagogiques autour de cette bande dessinée en vue des prochaines Journées d'octobre.

Autre publication :

Une bande dessinée vient de paraître :

Ulysse, les chants du retour, de Jean Harambat, octobre 2014, Actes Sud BD, 19,5 x 24, 240 pages, ISBN 978-2-330-03646. Prix indicatif : 26 €.

L'auteur a effectué une résidence de création sur l'île d'Ithaque en 2011.

13. Questions diverses.

Aucune question n'a été déposée avant la tenue de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12H15.

Rappel du calendrier 2015

Samedi 17 janvier 2015 : AG de la CNARELA à Paris.

Samedi 30 mai 2015 : AG de la CNARELA à Paris.

Du 16 au 22 mars 2015 : Semaine des langues anciennes.

Du 19 au 21 octobre 2015 : Journées d'octobre à Bordeaux

Le mardi 20 octobre au matin : AG de la CNARELA.



www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Sylvie Pédroaréna
présidente de la CNARELA

Le 29 septembre 2014

Madame Florence Robine
Madame la Directrice générale
de l'enseignement scolaire.
75 PARIS

Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire,

Depuis une semaine, les collègues des établissements secondaires reçoivent un courriel de consultation sur le nouveau projet de socle commun.

Je tiens à vous faire part de la stupéfaction des enseignants de Lettres classiques exerçant en collège. Au début du questionnaire, en effet, lorsqu'il est demandé de renseigner la discipline d'enseignement, ils ne peuvent cocher que « Français » ou « autre ».

Les Langues et Cultures de l'Antiquité ne font-elles plus partie des disciplines enseignées au collège ? A-t-on déjà programmé leur suppression, au mépris des vœux de toutes les familles qui souhaitent voir leurs enfants bénéficier de ces enseignements dont l'importance dans la formation de l'individu et du citoyen a été récemment réaffirmée avec force par les Ministres de l'Éducation nationale, Messieurs Vincent Peillon et Benoît Hamon, dans des courriers qu'ils ont adressés à notre coordination ?

Nos collègues, qui s'investissent continuellement pour offrir à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, un enseignement incitant à établir des liens avec de nombreuses disciplines étudiées durant leur scolarité, se sont vivement émus de cette négation de leur existence.

Nous voulons croire qu'il ne s'agit que d'un oubli malencontreux et qu'il sera rectifié le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très respectueuses.

Sylvie Pédroaréna
Pour la CNARELA

Annexe II

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

date

Monsieur le Recteur
de l'Académie de X
s/c de (chef d'établissement)

Monsieur le Recteur,

Je viens de signer ma ventilation de service pour confirmer que j'en ai bien pris connaissance. Cependant, je souhaite en contester la présentation.

Seules les heures assurées en Langues et Cultures de l'Antiquité semblent faire partie intégrante de mon poste, alors que les heures de français y sont étiquetées comme un «complément de service».

Cette répartition est extrêmement choquante car elle nie la formation des professeurs de Lettres classiques, qui comporte, outre l'étude du latin et du grec, celle de la langue et de la littérature françaises. Elle s'oppose aussi aux actuelles orientations de nos programmes, qui nous incitent à établir des liens entre les textes grecs ou latins et les œuvres modernes qui s'en sont inspirées.

Qui plus est, il semblerait que cette répartition ne s'applique pas dans toutes les académies.

Je vous serais donc reconnaissant(e) de bien vouloir rétablir et de renvoyer au secrétariat de mon établissement une ventilation de service conforme à la réalité de mon poste de professeur de Lettres classiques.

Je vous prie d'agr  er.....

Signature

Une copie de ce courrier est adress  e    l'ARELA... et    la CNARELA, qui en r  f  reront    qui de droit.

